



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine préventive

Question écrite n° 17381

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui faire connaître quel bilan doit-il être tiré de la consultation gratuite de prévention, au bénéfice des personnes âgées de plus de soixante-dix ans, depuis sa mise en place.

Texte de la réponse

La mise en place des consultations de prévention à soixante-dix ans s'inscrit dans la politique de prévention des pathologies liées au vieillissement dans le but essentiel de détecter précocement les signes de la maladie d'Alzheimer. Le financement de cette mesure est inscrit dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. Une mission d'expertise confiée par le ministre chargé de la santé aux professeurs Piette et Jeandel a permis le lancement d'une expérimentation conduite dans trois départements et destinée à évaluer les modalités de mise en oeuvre les plus pertinentes d'une telle consultation. Le protocole d'expérimentation prévoyait deux phases : une étude de faisabilité et un plan d'implantation du dispositif. L'étude de faisabilité a été réalisée auprès de 20 médecins et 80 patients des trois départements pilotes pour l'expérimentation (Bas-Rhin, Finistère et Val-de-Marne) ainsi que le département de la Gironde, la conduite de cette étude ayant été confiée à l'ISPED, organisme de santé publique implanté à Bordeaux. Il ressort de cette étude de faisabilité que cette consultation pose de nombreuses difficultés qui soulèvent la question de sa pertinence quant à ses modalités, son contenu et l'âge de la population à laquelle elle est destinée. Compte tenu de ces résultats, le Haut Conseil de la santé publique a été sollicité sur la pertinence des consultations de prévention selon l'âge et les populations ciblées ainsi que sur les conditions de leur mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17381

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1366

Réponse publiée le : 29 juillet 2008, page 6606